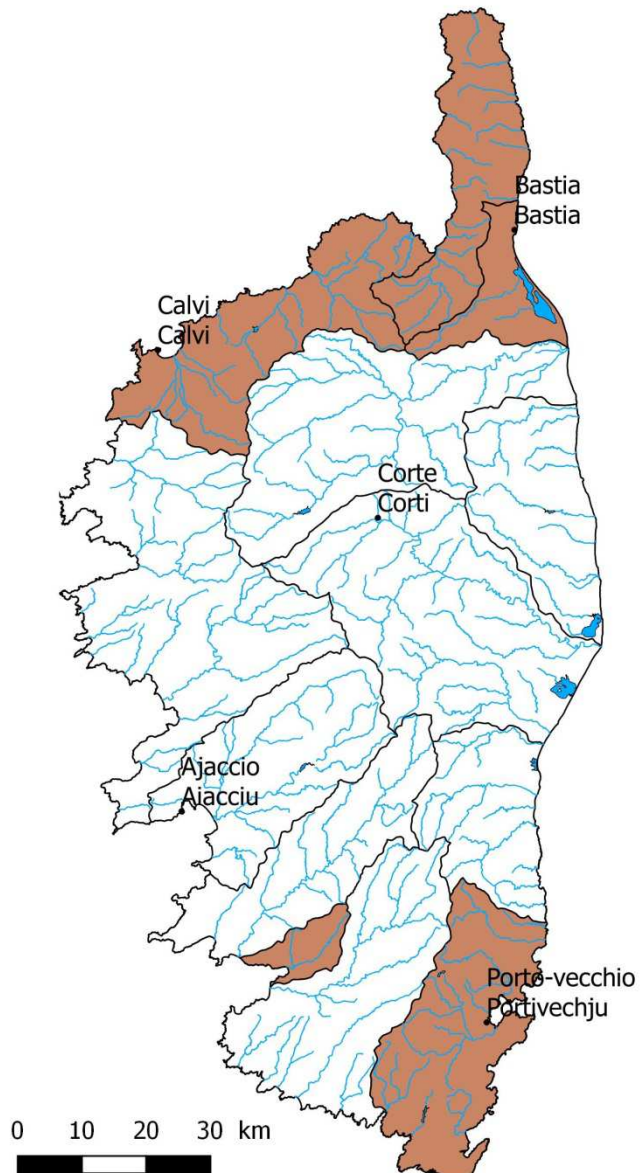


ANNEXE 1 : Secteurs éligibles aux aides de l'agence pour la résorption des déséquilibres quantitatifs sur le bassin de Corse

Eaux superficielles - Les secteurs prioritaires pour la résorption des déséquilibres quantitatifs sont les bassins hydrographiques identifiés par la figure ci-dessous :

 zones prioritaires pour la résorption des déséquilibres quantitatifs



Eaux souterraines - les secteurs prioritaires pour la résorption du déséquilibre quantitatif sont les nappes alluviales listées dans le tableau ci-dessous :

nappe alluviale	masse d'eau correspondante
Bevinco	FREG335
Fium'alto	FREG335
Petrignani	FREG398
Aliso	FREG398
Fium'Orbu	FREG399
Alesani	FREG399
Tarco	FREG400
Solenzara	FREG400
Rizzanese	FREG401
Liamone	FREG402
Bussaglia	FREG402
Figarella	FREG402
Chiuni	FREG402
Girolata	FREG402
Réginu	FREG402